

	CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULT Mairie de Sault – Hôtel de ville – BP 2 – 84390 SAULT Tél : 04.90.64.02.30 Courriel : contact@mairie-sault-84.fr N°INSEE Commune : 123 - N° INSEE Arrondissement : 3 Poste Comptable : Centre des Finances Publiques de MONTEUX Identifiants INSEE : Catégorie juridique : 7210 – Commune - SIRET : 218401230 00014 – Code NAF-APE : 8411Z			
	Procès-verbal du conseil municipal Séance vendredi 5 juin 2026 à 17h30			
EFFECTIF LÉGAL du CONSEIL : 15	PRÉSENTS	POUVOIRS	ABSENTS	DATE DE LA CONVOCATION
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15	14	1		29 mai 2026

Présents : Alain GABERT, Bérengère BONNEFOY, Kévin ARCHANGE, Clio DUMUZOIS, Marcel MILLOT, Frédéric CHANU, Sandrine MARTY, Valérie BONNEFOY, Fabien DEPOORTER, Kristell MOUQUE, Thomas VALETTI, Christian ROUCHET, Patricia MAIMONE, Jean-Philippe CEBE,

Absents représentés : Alexiane BONNEFOY pouvoir à Kévin ARCHANGE

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Madame Sandrine MARTY

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h, le Conseil municipal de la Commune de Sault s'est réuni en mairie de Sault.

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU le Code électoral et notamment ses articles LO 276, LO 278, L.283 à L.293, L.301, L.309, L311, R.131 à R.148,

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

CONSIDERANT que les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2026 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs,

CONSIDERANT que les délégués ou leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants,

CONSIDERANT que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux plus jeunes,

Le maire a ouvert la séance à 17 heures 30.

Madame Sandrine Marty a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Puis le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénommé 15 conseillers présents ou représentés, dont un pouvoir : Alexiane Bonnefoy excusée, ayant donné pouvoir à Mr Kévin Archange.

Le quorum étant atteint, le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants.

Le maire a désigné Marcel Millot, Christian Rouchet, Kevin Archange, Thomas Valetti comme membres du bureau électoral.

Le maire a indiqué que le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a constaté que deux listes de candidats ont été déposées :

1. La liste « **SURSAULT** »

GABERT	Alain	Titulaire
BONNEFOY	Bérengère	Titulaire
ARCHANGE	Kévin	Titulaire
DUMUZOIS	Clio	Suppléante
CHANU	Frédéric	Suppléant
BONNEFOY	Valérie	Suppléante

2. La liste « **SAULT POUR TOUS** » :

ROUCHET	Christian	Titulaire
---------	-----------	-----------

Le conseil a procédé à l'élection au scrutin secret, parmi les deux listes de candidats.

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Suffrages obtenus : Sursault : 12
- Suffrages obtenus : Sault pour Tous : 3

Le maire a proclamé élus les membres suivants :

Délégués titulaires :

GABERT	Alain
BONNEFOY	Bérengère
ARCHANGE	Kévin

Délégués suppléants :

DUMUZOIS	Clio
CHANU	Frédéric
BONNEFOY	Valérie

La séance s'est terminée à 17h45.

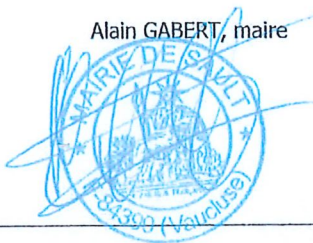
Fait et délibéré en séance le 05 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président de séance :

Alain GABERT, maire



Secrétaire de séance :

Sandrine MARTY, conseiller municipal

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Marty".

